



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Impôts directs

Question écrite n° 4714

Texte de la question

M Patrick Balkany s'inquiète auprès de M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, comme beaucoup de ses collègues élus locaux, devant la renonciation permanente des pouvoirs publics à la mise en œuvre d'une révision foncière véritable, qui ne peut que dégrader chaque année davantage un système fiscal basé sur des valeurs anachroniques et dépassées. C'est particulièrement vrai en région parisienne où le prix des terrains a beaucoup plus vite augmenté ces dernières années que la base d'imposition. Depuis 1970, date de la dernière révision, les valeurs locatives ont en effet perdu toute relation avec les données économiques réelles. On assiste ainsi à des disparités entre les immeubles, qui sont difficilement acceptables. Face à la complexité de ces problèmes, les fonctionnaires de la direction générale des impôts sont souvent mal armés pour répondre aux attentes des élus locaux et notamment en matière d'évaluation foncière. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour accorder des moyens nouveaux à ces fonctionnaires dont la qualité et la valeur ne sont plus à démontrer.

Texte de la réponse

Reponse. - L'administration fiscale est tout à fait consciente des préoccupations des élus locaux et des contribuables concernant la fiscalité directe locale. C'est la raison pour laquelle, dans un souci constant de mieux répondre aux besoins exprimés en la matière, la direction générale des impôts mène depuis plusieurs années une politique active visant, d'une part, à moderniser les services et, d'autre part, à rationaliser les travaux de recherche et d'évaluation de la matière imposable. C'est ainsi que les bureaux du cadastre se voient progressivement dotés d'un outil de gestion informatique performant, nommé Majic 2. Dans ce système, dont tous les services seront équipés en 1990, les informations littérales sont organisées en base de données et leur mise à jour s'effectue en temps réel et en mode conversationnel à l'aide de terminaux installés dans les bureaux. Ces nouvelles procédures permettent d'accroître de manière significative la qualité du service rendu aux administrés. Parallèlement, pour la maintenance des bases d'imposition, un inflexionnement des méthodes et des moyens a déjà été amorcé et sera poursuivi en vue d'améliorer encore la détection et la constatation des changements. L'administration a notamment élaboré une procédure informatique nommée Perceval - procédé d'examen et de recherche des changements d'évaluation des propriétés bâties et non bâties - fournissant aux services un moyen efficace de contrôle. Enfin, en ce qui concerne la révision proprement dite des évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties, l'administration poursuit actuellement la préparation du projet de loi fixant les conditions d'exécution de cette opération.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4714

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3058